	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>	<b>N° 2024-498</b>

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 septembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction du Foncier	<b>N° 2024-498</b>

---

**FLOIRAC - Résiliation totale de bail emphytéotique entre l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, la Commune de Floirac, Bordeaux Métropole et Domofrance - Décision - Autorisation**

---

Madame Marie-Claude NOEL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Floirac a conclu un bail emphytéotique avec la société anonyme d'Habitations à Loyer Modéré « L'HABITATION ECONOMIQUE », pour une durée de 65 ans à compter du 1er avril 1974, portant sur les parcelles originaires AB135 et AB137, situées sur la commune de Floirac.

La parcelle AB137 a ensuite été divisée en 3 parcelles, ayant abouti aux parcelles filles AB147, AB148, et AB149.

Par un acte administratif en date du 30 juillet 1987, Bordeaux Métropole a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée AB147, en vue de son incorporation au domaine public routier. Cette incorporation au domaine public éteint de plein droit le bail emphytéotique sur cette parcelle.

Par suite, l'emphytéote a cédé le bénéfice du bail emphytéotique à DOMOFRANCE par un acte en date du 29 mars 2019.

Les parcelles AB135 et AB148 ont fait l'objet d'une cession par Domofrance à l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine le 13 décembre 2023, la parcelle AB149 demeurant propriété de la commune de Floirac.

Aujourd'hui, l'ensemble des propriétaires des parcelles couvertes par le bail initial se sont entendues afin de résilier ledit bail.

La parcelle AB147, propriété de Bordeaux Métropole, est classée dans le domaine public métropolitain. Ce classement entraîne de facto l'inopposabilité du bail sur cette emprise. Aussi, il est convenu que le constat de cette résiliation n'emportera pas de versement d'indemnité de la part de Bordeaux Métropole.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2111-1 et suivants,

**VU** les articles L.451-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
**VU** le bail emphytéotique en date du 1er avril 1974, signé originellement entre la commune de Floirac et la société anonyme d'Habitations à Loyer Modéré « L'HABITATION ECONOMIQUE »,  
**VU** l'acte administratif en date du 30 juillet 1987 portant acquisition par Bordeaux Métropole de la parcelle AB147 en vue de son incorporation au domaine public routier,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que le bail emphytéotique avec Domofrance est inopposable à la parcelle AB147, incorporée au domaine public de Bordeaux Métropole

**CONSIDERANT** qu'il revient à Bordeaux Métropole, en tant que propriétaire de la parcelle AB147, faisant partie de l'assiette initiale du bail emphytéotique, de prendre part à l'acte constatant la résiliation totale du bail emphytéotique

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser la participation de Bordeaux Métropole à l'acte portant résiliation totale du bail emphytéotique détenu par Domofrance et conclu en date du 1er avril 1974, incluant le constat de la résiliation du bail sur la parcelle AB147 incorporée au domaine public, cette participation n'emportant aucun versement d'indemnité par Bordeaux Métropole,

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,  Madame Marie-Claude NOEL
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	